



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

Lettre d'inFORMATION électronique Mai 2019 n° 55

PROJET DE LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PROJET DE LOI BLANQUER TOUS EN GREVE LE 9 MAI !



A l'appel de toutes les organisations syndicales de la Fonction publique, tous les enseignants sont invités à se mobiliser par la grève et à venir manifester le jeudi 9 mai pour revendiquer :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice pour augmenter le pouvoir d'achat
- La suppression du jour de carence
- Contre le projet de suppression de 120.000 postes
- Pour le respect des commissions paritaires (CAP, CHSCT...)
- Non au recours aux contractuels

Lire le communiqué commun



Votre déclaration d'intention de grève >>ICI<< est à renvoyer à votre IEN pour le lundi 6 mai à minuit, délai de rigueur

Après les annonces du Président...

Extraits du communiqué de la FGF-FO du 26 avril 2019

Le 25 avril, le Président de la République a souhaité répondre aux inquiétudes des français(...) Concernant la Fonction publique, le président a annoncé un possible arrêt des suppressions de postes après un bilan que lui fera prochainement le Premier ministre.

L'objectif du quinquennat de moins 120 000 postes sera-t-il réellement stoppé ? Rien n'est moins sûr...

Les objectifs de réduction de la dépense publique liés aux injonctions européennes n'ont pas changé et le dogme budgétaire reste très prégnant.

(...) Le Président de la République a également annoncé qu'il n'y aurait plus de fermetures de certains services publics (écoles, hôpitaux) jusqu'à la fin du quinquennat.

Sur ce point aussi, la FGF-FO engage le Président de la République à mettre en oeuvre sans délai cette mesure en bloquant tous les projets en cours.

(...) A compter du 2 mai, le projet de loi de transformation de la fonction publique auquel se sont opposées toutes les organisations syndicales représentatives commencera son parcours parlementaire. Ce projet entérine la fin du recrutement de fonctionnaires au profit d'agents contractuels sur des contrats de projets d'une durée maximum de 6 ans, annihile l'égalité de traitement des agents par la suppression des Commissions Administratives Paritaires et met en danger leur santé et sécurité à travail en supprimant les CHSCT et leurs expertises et enfin veut encourager les fonctionnaires à partir vers le secteur privé en préparant la privatisation des missions et en permettant des ruptures conventionnelles et des détachements d'office.

(...) L'hypocrisie sur la réforme des retraites et l'allongement de la durée de cotisation qui, de fait, repoussera la réalité d'un départ effectif à 62 ans sont inadmissibles.

La FGF-FO va continuer de peser sur l'ensemble des sujets Fonction Publique car c'est par l'action syndicale, la mobilisation et la grève que nous pourrons peu à peu être entendus et faire reculer les projets néfastes du gouvernement.

C'est pourquoi, le 9 mai 2019, toutes et tous en grève et en manifestations pour défendre le statut général des fonctionnaires, l'emploi public, les missions et l'égalité des droits !

Loi Blanquer : Ni amendable, ni négociable !

Une seule exigence : le retrait du projet de loi !

Une seule réponse : organiser la grève jusqu'au retrait !

On doit et on peut arracher le retrait de la loi Blanquer !

Partout se multiplient, depuis le 19 mars, puis le 30 et le 4 avril, des AG de délégués d'écoles dans les villes, des circonscriptions, des établissements, qui toutes, demandent le retrait du projet de loi Blanquer.

La question de la grève et de ses suites est posée !

De nombreuses AG, de nombreux textes intersyndicaux dans les départements, appellent à la grève le 9 mai mais aussi à discuter de la poursuite de la mobilisation à partir de cette date pour obtenir satisfaction. La FNEC FP-FO les soutient totalement. Elle a déposé un préavis de grève en ce sens.

Dans notre département...

Dans notre département, la perspective de la grève, la vraie grève pour faire reculer le gouvernement, pour obtenir le retrait de ces réformes **parce que cela ne passera pas par les journées d'action à répétition**, se discute dans les réunions syndicales (Voir la [motion des enseignants réunis à la RIS de St Rémy de Provence](#)) et les écoles. Dans la 13^{ème} circonscription de Marseille, une AG de délégués d'écoles, mandatés sur cette perspective, est appelée ce 3 mai par des enseignants de 6 écoles réunis le 26 avril.

Parce que c'est le seul moyen pour obtenir satisfaction, dans nos écoles, discutons de cette perspective, préparons-la, réunissons nos délégués !

Le projet de loi Blanquer n'épargne rien ni personne !

1055 postes retirés du concours PE 2019 !

Alors que le manque de postes est déjà crucial partout, le Ministre a retiré 1055 postes de stagiaires à la proche rentrée ! Sur note académie, ce sera 50% de personnels en moins ! Conséquences : recours accrues aux brigades et aux contractuels, dans la logique de la loi de transformation de la Fonction publique... Pour info, l'enseignement privé va pouvoir bénéficier quant à lui de + 300 postes de stagiaires !

Lire la suite...

La nouvelle réforme de la formation des enseignants

Le concours des étudiants « AED-prépro » (niveau L3 à M2) dans les classes en responsabilité avec une titularisation à Bac +6.

Lire la suite...

Formation continue sur le temps des vacances : Inacceptable pour FO !

Le ministre envisage donc un décret qui permettra de proposer des formations, rémunérées, sur le temps des petites vacances. Cela pourra être de la formation à l'initiative de l'institution (pas plus de 5 jours) ou à la demande de l'enseignant.

Lire la suite...

Direction d'école

L'amélioration de la situation des directeurs est incompatible avec la loi Blanquer qui vise à les supprimer ! Le retrait du projet de loi Blanquer est un préalable à toute discussion sur les conditions de travail des directeurs.

FO n'acceptera pas d'être associé à la mise en oeuvre de la loi Blanquer : ni amendable, ni négociable !

Lire la suite...

Ecole maternelle

Les démentis du Ministre sont des aveux ! Si cela ne change rien comme il le prétend, alors pourquoi ne pas retirer sa loi ?

Ni les familles, ni les enseignants ne sont dupes de la situation !

Lire la suite...



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

C'est toujours le bon moment !

Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants d'Etat sur notre site

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !



Si vous souhaitez vous désabonner de cette liste de diffusion, merci de nous renvoyer un mail avec la mention « désinscription de la liste de diffusion » à l'adresse mail : contact@snudifo13.org
Nous traiterons votre demande immédiatement.